

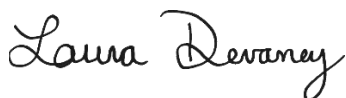
Edmonton, le 20 décembre 2024

**Appel d'offres : CSCN-2024-60-06**

Création de contenu – Réseaux sociaux et site Web

Date d'émission : 20 décembre 2024

Date d'échéance pour répondre : 13 janvier 2025, avant 16 h, heure des Rocheuses.



Laura Devaney  
Directrice des affaires corporatives  
Conseil scolaire Centre-Nord

## **Aperçu du Conseil scolaire Centre-Nord**

Le Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN) gère 21 écoles francophones en Alberta réparties sur un vaste territoire allant de Jasper à Lloydminster et de Red Deer à Fort McMurray. Le CSCN est un conseil composé d'écoles catholiques et publiques. Les écoles du CSCN sont ainsi présentes tant dans des régions rurales que dans des milieux urbains (voir carte) pour un enseignement en français langue première. Plus de 4 400 élèves fréquentent les 21 écoles du CSCN.

Le CSCN est un des quatre conseils scolaires francophones appelés à faire rayonner la francophonie dans plus d'une quarantaine d'écoles en Alberta.

### **L'éducation francophone en Alberta**

L'éducation francophone en Alberta est le résultat d'une lutte acharnée des parents afin d'obtenir le droit à la pleine gestion de leurs écoles selon les dispositions de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Un élève est admissible à l'enseignement en français s'il remplit au moins l'une des conditions suivantes :

- Le français est la langue maternelle, encore comprise, de l'un ou l'autre des parents
- Un des parents a reçu son instruction en français langue première au Canada
- Un des frères/sœurs a reçu ou reçoit son instruction en français langue première au Canada\*

### **Sa mission**

Offrir à chaque élève une expérience scolaire francophone, catholique ou publique, qui favorise sa réussite, son épanouissement et son engagement communautaire.

### **Sa vision**

Fiers francophones, citoyens accomplis et engagés.

### **Ses principes directeurs**

Fierté francophone : le français est au cœur de notre raison d'être. Nous nous affirmons comme francophones. Nous offrons un cheminement scolaire qui favorise la construction identitaire.

Culture de réussite : nous valorisons le dépassement de soi. Nos décisions se prennent à partir de données factuelles.

Gestion d'un conseil composé : nous respectons les droits constitutionnels protégés par la Charte canadienne des droits et libertés et la Loi concernant l'Alberta. Nos décisions sont prises en tenant compte de l'intérêt de tous nos élèves, qu'ils fréquentent les écoles publiques ou les écoles catholiques.

- Nos écoles publiques sont non confessionnelles. Nous accueillons les élèves peu importe leur religion dans un milieu où le respect est une valeur fondamentale.

- La foi est au cœur de nos écoles catholiques. Par nos paroles et nos gestes, nous personnifions les vertus de l'Église catholique telles que l'espérance, la charité et l'amour.

Inclusion et respect : nous faisons preuve d'ouverture, d'écoute et favorisons le dialogue. Nous apprécions les différences et valorisons chaque individu. Nous misons sur des milieux accueillants qui sont empreints d'empathie et de compassion.

Engagement communautaire : nous favorisons un climat qui place l'école au centre de la communauté et nous encourageons les partenaires en vue d'améliorer les apprentissages de nos élèves, de rendre nos familles plus fortes et de vitaliser nos communautés.

# **APPEL D'OFFRES POUR LA CRÉATION DE CONTENU – RÉSEAUX SOCIAUX ET SITE WEB**

## **ARTICLE 1 PROCÉDURES & INSTRUCTIONS**

### **1.1 Objet**

Le Conseil scolaire Centre-Nord, ci-après appelé " le Conseil ", lance un appel d'offres pour identifier un contractuel pour créer du contenu pour les réseaux sociaux et sites Web du CSCN et gérer les comptes Facebook, Instagram, LinkedIn et X du CSCN. Par le biais de cet appel d'offres (AO), le Conseil cherche à identifier un contractuel pour ces services.

Cet appel d'offres (AO) décrit les instructions pour la présentation des propositions, ainsi que les procédures et les critères selon lesquels le responsable sera sélectionné. Si un soumissionnaire a besoin d'une clarification, ou découvre une incohérence, une divergence, une ambiguïté, une erreur ou une omission dans l'AO, il doit en informer le Conseil immédiatement.

### **1.2 Mandat et énoncé des tâches demandées**

- a) Le CSCN souhaite recevoir un service pour la création de contenu pour ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram, X et LinkedIn) et pour son site Web. Le contractuel sera aussi appelé à afficher le contenu sur les réseaux sociaux et surveiller les résultats de ceux-ci mensuellement.
- b) La période demandée pour l'offre de ce service est de janvier à décembre 2025.
- c) Le contractuel retenu sera responsable de :
  - a. La création de 2 à 3 publications pour Facebook et Instagram par semaine, conformément aux thématiques et dates importantes identifiées par le Conseil;
  - b. La création de courts articles ou des nouvelles pour le site Web du CSCN 2 à 3 fois par mois conformément aux thématiques et dates importantes identifiées par le Conseil;
  - c. La surveillance des réseaux sociaux du Conseil et communication à la direction des affaires corporatives de toute problématique ou commentaire qui pourrait nuire à la réputation du Conseil;
  - d. L'analyse des résultats et la complétion du gabarit de statistiques du CSCN sur les réseaux sociaux du CSCN mensuellement;
  - e. Le respect du guide des normes graphiques du Conseil dans la création de tout contenu.

### **1.3 Les demandes de renseignements écrites doivent être adressées à :**

Laura Devaney  
Directrice des affaires corporatives  
Conseil scolaire Centre-Nord  
Courriel : [ldevaney@centrenord.ab.ca](mailto:ldevaney@centrenord.ab.ca)  
Téléphone : 780 468-6440

### **1.4 Dates clés**

Le calendrier suivant des dates clés est fourni uniquement à titre de guide pour les candidats et peut ne pas être strictement respecté. La seule exception est la date de clôture.

- a) Date de remise des propositions (date de clôture) : 13 janvier 2025 à 16 h
- b) Évaluation et clarification des propositions; présélection des soumissionnaires si nécessaire : le 17 janvier 2025.

### **1.5 Date et heure de clôture**

La proposition, signée et datée, doit être reçue au Bureau central du Conseil au bureau 322, 8627 91e rue, Edmonton, dans un emballage scellé au plus tard à 16 h, heure normale des Rocheuses (HNR), le lundi 13 janvier 2025, et porter la mention "APPEL D'OFFRES POUR LA CRÉATION DE CONTENU – RÉSEAUX SOCIAUX ET SITE WEB".

Les propositions peuvent aussi être soumises par courriel à Laura Devaney, [ldevaney@centrenord.ab.ca](mailto:ldevaney@centrenord.ab.ca) au plus tard à 16 h, heure normale des Rocheuses (HNR), le lundi 13 janvier 2025, et porter l'objet "APPEL D'OFFRES POUR LA CRÉATION DE CONTENU – RÉSEAUX SOCIAUX ET SITE WEB".

Les propositions reçues après la date et l'heure limites ne seront pas prises en considération.

### **1.6 Propositions**

Cet AO énonce les instructions relatives à la soumission des propositions, ainsi que les procédures et les critères selon lesquels les propositions d'études seront évaluées. Cet AO, y compris tous les documents joints ou référencés et les addendas ultérieurs, ont pour seul but de préparer une réponse à la proposition.

### **1.7 Processus et critères de sélection**

- a) Le Conseil a l'intention de sélectionner la proposition qui répond aux objectifs et échéanciers de l'étude énumérés à l'article 1.2 du présent AO.

- b) Le Conseil peut ou non mener des discussions, demander des informations supplémentaires ou des clarifications, successivement ou simultanément, avec le candidat sélectionné sur le contenu de sa (ses) proposition(s) sans être obligé de clarifier ou de demander des informations supplémentaires à l'un ou à tous les autres candidats. Toutefois, les soumissionnaires sont avertis que toute demande de clarification ne sera pas une occasion de corriger des erreurs ou de modifier leurs propositions de manière substantielle.
- c) Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :
  - a. Expérience dans le domaine;
  - b. Portfolio de contenu soumis;
  - c. Qualité du français écrit; et
  - d. Connaissance d'un conseil scolaire francophone en milieu minoritaire.
- d) Si le Conseil ne reçoit pas un nombre suffisant de propositions satisfaisantes, il se réserve le droit de négocier avec l'un ou plusieurs des promoteurs, sans être obligé d'offrir de négocier avec tous les promoteurs, pour la complétion de l'étude.
- e) Le Conseil se réserve le droit d'annuler l'appel d'offres en tout temps, y compris après la date d'échéance, et ce, sans donner quelconque motif.
- f) Le Conseil n'est pas tenu d'accepter la plus basse soumission ni aucune soumission.
- g) Le Conseil n'a aucune obligation envers les soumissionnaires, à la suite de l'acceptation ou du rejet de toute proposition. En soumettant une réponse à cette présente demande de propositions, les soumissionnaires reconnaissent et acceptent qu'ils ne peuvent contester, de quelque manière que ce soit, la décision du CSCN d'accepter ou de rejeter toute proposition, ne pas demander d'indemnisation ou réclamer des dommages-intérêts en conséquence.
- h) Le Conseil se réserve le droit de communiquer uniquement avec le soumissionnaire retenu.